This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Educ 1020-179.3

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE

PURCHASED APRIL, 1927

# ENSEIGNEMENT

# SECONDAIRE

## CONGRÉGANISTE

TROISIÈME ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE JACQUES LECOFFRE
LECOFFRE FILS ET Cie, SUCCESSEURS
PARIS, RUE BONAPARTE, 90. — LYON, RUE BELLECOUR, 2

1879

Educ 1020.179.3

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
APRIL, 1927

# ENSEIGNEMENT

# SECONDAIRE

## CONGRÉGANISTE

Les lois Ferry et le fameux article 7 vont se discuter devant le pays.

A l'agitation qui s'est emparée de toute la France et qui va toujours grandissant, on a pu juger de la gravité de la question.

Le *pour* et le *contre* ont été chaudement débattus, et le seront encore.

Laissant de côté toute exagération de parti, et ne consultant que les chiffres, voyons quelle est la part des Congrégations dans l'éducation de la jeunesse ; ce que la suppression de leurs collèges

ferait perdre à la France, et quelles nouvelles charges elle ajouterait à son budget.

M. Bardoux a publié, vers la fin de l'année dernière, les statistiques générales de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur pour la période décennale de 1865 à 1876. C'est à ce document officiel que nous emprunterons les données de nos calculs.

Nous ne nous occuperons ici que de l'enseignement secondaire, et nous ramènerons toutes nos observations à cinq chefs principaux :

1° Établissements menacés.
2° Leur personnel dirigeant et enseignant.
3° Leur personnel enseigné.
4° Leur enseignement.
5° Leur dépense.

Nous montrerons, en terminant, que rien n'est prêt pour remplacer ce qu'on voudrait supprimer, et que le projet de M. Ferry est complètement irréalisable.

# I

## ÉTABLISSEMENTS

Commençons par signaler une lacune extrêmement importante dans la statistique. Nous lisons à l'avant-dernière page du Rapport : « Il convient d'ajouter que, dans les établissements ecclésiastiques, ne sont pas compris les petits Séminaires, sur lesquels on n'a pu réunir de renseignements assez complets pour être publiés et dont les élèves sont au nombre de 30,000 environ. »

Il est fâcheux qu'on n'ait pu réunir ces renseignements ; le Rapport reste incomplet, et n'est point, comme il en a la prétention, l'expression exacte de l'enseignement secondaire. Cette omission est une cause d'erreur permanente qu'il fallait

signaler dès le début, et que le lecteur devra toujours avoir présente à l'esprit.

## I. — Catégories d'établissements.

Voici les deux grandes divisions et les subdivisions qu'établit le Rapport :

| | | |
|---|---|---|
| *Enseignement secondaire public* . . . . . | *Lycées* | |
| | *Collèges communaux.* | |
| *Enseignement secondaire libre.* . . . . . | *laïque* | |
| | *ecclésiast.* | *Établissements épiscopaux,* |
| | | *du clergé séculier,* |
| | | *des ordres religieux ou Congrégations.* |

Comme l'enseignement congréganiste seul est mis en péril par le projet de loi, il nous semble nécessaire de l'isoler pour le mettre plus en évidence. C'est ce que nous ferons autant que possible. Bon nombre de nos observations s'appliqueront cependant à tout l'enseignement religieux en France, soit que la force des choses l'exige ainsi, soit que l'insuffisance du Rapport nous y oblige.

## II. — Nombre des Établissements en 1876.

En 1876 le nombre total des établissements d'instruction secondaire était pour toute la France de 1,136, ainsi répartis :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Enseignement laïque | public | Lycées . . . . . | 81 |
| | | Collèges communaux. | 252 |
| | libre . . . . . | | 494 |
| Enseignement ecclésiastique . . . . | Établissements épiscopaux . . | | 91 |
| | Du clergé séculier . . . . . | | 129 |
| Enseignement congréganiste. . . . . | . . . . . | | 89 |

Ainsi il y a en France *1,136* maisons d'instruction secondaire, et sur ce nombre l'enseignement congréganiste compte *89* collèges.

La proportion est loin d'être aussi forte que voudrait le faire croire M. le ministre. Ce n'est pas, il s'en faut, *un sur dix*, c'est à peine *un sur douze*.

Évidemment il n'y a pas là un danger, mais il y a une minorité respectable que l'on ne pourrait sacrifier sans une souveraine injustice.

*Huit* petits Séminaires seulement furent supprimés en 1828, et cependant les *Ordonnances* furent

et demeurent un attentat à la liberté ; que serait-ce aujourd'hui qu'il s'agit non plus de *huit* mais de *quatre-vingt-neuf* maisons ?

ici le détail de ces établissements :

| | |
|---|---|
| Jésuites . . . . . | 27 |
| Maristes . . . . . | 22 (1) |
| Doctrinaires . . . . . | 40 |

Remarquons, en passant, que si les établissements congréganistes ne forment pas un dixième de tout l'enseignement secondaire, les collèges des jésuites ne forment que le quart ou un peu plus de l'enseignement congréganiste. Sur *1,136* maisons d'instruction secondaire, *27* maisons de jésuites ! Ce n'est pas *un sur quarante-cinq* !

Et à en croire M. Ferry, *l'âme de la France serait entre les mains des jésuites !* Et M. le ministre aurait peur d'être *mangé* par les jésuites ! « Assurément, Messieurs, il n'en faut pas manger, mais avant tout il ne faut pas être mangé par eux. » *(Discours d'Épinal).*

1. Le Rapport confond sous le nom de Maristes les Pères Maristes et les Frères de Marie. Ces deux Congrégations n'ont rien de commun.

## III. — Provenance et propriété des établissements.

Nous ne voulons rien dire de blessant, nous ne réclamons point contre le passé, mais il suffira de jeter un coup d'œil sur les tableaux dressés par les ordres de M. Bardoux pour se convaincre des différences essentielles qui existent entre la provenance et la propriété des établissements d'instruction publique, et celle des établissements privés, et tout particulièrement des établissements congréganistes.

Sur les 81 lycées :

| | |
|---|---|
| Sont installés dans des bâtiments construits pour leur destination actuelle | 17 |
| Occupent d'anciens collèges de jésuites | 33 |
| Occupent d'autres anciens collèges | 10 |
| Occupent divers couvents | 21 |

Ils appartiennent presque tous aux villes qui doivent pourvoir à leur entretien. L'Université en a la jouissance indéfinie.

*Collèges communaux.* — Sur les 252 collèges communaux :

| | |
|---|---|
| Ont été construits pour leur destination actuelle . . | 31 |
| Proviennent de maisons particulières achetées par les villes. . . . . | 82 |
| Proviennent d'anciens collèges de jésuites . . . . | 33 |
| Proviennent d'anciens séminaires, collèges de divers ordres, couvents d'hommes ou de femmes. . . . | 106 |
| Appartiennent aux villes . . . . . | 229 |
| — à l'État . . . . . | 12 |
| — à des particuliers . . . . . | 11 |

*Établissements libres.* — Des 803 établissements libres :

| | |
|---|---|
| Appartiennent à l'État. . . . . | 3 |
| — aux communes . . . . . | 64 |
| — aux diocèses . . . . . | 76 |
| — à des particuliers. . . . . | 426 |
| — aux directeurs de ces établissements. | 234 |

Leur provenance n'est pas indiquée dans le Rapport. Nous le regrettons : on verrait, nous n'en doutons pas, que, du moins, parmi les établissements du clergé régulier, un bien plus grand nombre, proportion gardée, ont été construits pour leur destination actuelle. Or c'est là un gage de bonne installation, aussi bien qu'un signe de féconde initiative.

## IV. — Installation matérielle.

*Lycées.* — Le compte rendu officiel constate que bon nombre de lycées « laissent beaucoup à désirer sous le rapport des distributions intérieures et de l'état de conservation des bâtiments. De grands travaux de restauration ont déjà été exécutés dans un certain nombre de ces établissements ; mais chaque jour de nouvelles améliorations deviennent nécessaires, et, pendant quelques années encore, leur réalisation exigera des dépenses considérables. » — Et plus loin : « La superficie de 29 lycées varie entre 4,100 mètres carrés et 10,000 mètres carrés ; 37 de ces établissements occupent un emplacement de 10,000 à 20,000 mètres ; les 15 autres ont de vastes dépendances, notamment les lycées de Pau, de Tournon (deux anciens collèges de jésuites) et de Vanves, qui possèdent des jardins et des parcs de plusieurs hectares. »

*Collèges communaux.* — Les collèges communaux paraissent encore moins favorisés :

Les bâtiments de 51 collèges sont en bon état.
146 en assez bon état.
55 en mauvais état.

Quant à la superficie des établissements, dans 17 collèges elle reste au-dessous de 1,000 mètres carrés ; dans 162, au-dessous de 5,000 ; dans 23 seulement elle dépasse 10,000. Voilà bien encore ces collèges étouffoirs que l'incurie ou la routine ont trop longtemps conservés dans notre France.

*Établissements libres.* — Il ne nous sera pas possible de donner les mêmes détails au sujet des établissements libres. Nous ne trouvons dans le Rapport que ces quelques lignes : « Dans 458 maisons les dispositions matérielles intérieures étaient bonnes ; dans 307 elles étaient passables ; l'installation matérielle de 38 maisons aurait besoin de notables améliorations. » (Tableau n° 31.) Ces chiffres déjà peuvent donner une opinion favorable de l'enseignement libre au point de vue des conditions matérielles, puisque dans le plus grand nombre de ces établissements elles sont satisfaisantes. Nous pensons, de plus, qu'une statistique, plus complète à ce point de vue, des petits séminaires et des autres maisons ecclésiastiques n'aurait point été à redouter pour l'enseignement religieux ; qu'elle aurait pu, en particulier, compter, dans une proportion plus large que celle de 15 sur 81, *les maisons qui possèdent des jardins et des parcs de plusieurs hectares.*

Nombre, origine, propriété, installation des établissements congréganistes, tout nous est donc

un signe de l'inépuisable prodigalité des ordres religieux en faveur de l'enseignement, tout réclame avec éloquence contre le caprice ministériel qui voudrait éteindre ces foyers de lumière et de vertu.

# II

# PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

## I. — PERSONNEL

| | |
|---|---|
| Personnel administratif et enseignant des lycées . . | 2349 |
| — des collèges communaux . . . . . | 3432 |
| — des établissements libres laïques. . . . | 2500 |
| — des établissements ecclésiastiques . . . | 3761 |

Le Rapport ne distingue pas ici entre l'enseignement religieux libre diocésain et l'enseignement congréganiste. Il importe peu du reste: les observations que ces chiffres fournissent s'appliquent aussi bien aux maisons diocésaines qu'aux collèges tenus par des ordres religieux.

Les lycées emploient généralement un plus grand nombre de maîtres que les autres maisons.

Il ne faut pas s'en étonner: moins multipliés, chacun d'eux renferme en moyenne plus d'élèves.

Le développement des petits lycées et de l'enseignement spécial a dû, en créant de nouvelles catégories et de nouvelles classes, exiger des directeurs et des professeurs nouveaux.

Enfin nous trouvons une dernière raison de cette supériorité numérique du personnel universitaire dans le document qui termine le tableau n° 6. Il nous apprend combien d'heures de classe on peut, *au maximum*, exiger par semaine d'un professeur de lycée :

| | | |
|---|---|---|
| Profess. | de rhétorique, de philosophie et d'histoire. | 15 h. |
| — | de seconde et de troisième. . . . . | 17 |
| — | de grammaire et de classes élémentaires. . | 20 |

Un maximum est rarement atteint, mais nous connaissons bien des maisons ecclésiastiques où le *règlement* impose, chaque semaine, vingt-quatre heures de classe aux professeurs de grammaire, et presque autant à ceux de seconde et de rhétorique, sans parler de plusieurs heures que, d'après un usage universellement reçu, ils consacrent par manière de répétitions privées et gratuites à ceux de leurs élèves qu'ils jugent en avoir un besoin spécial. De plus, en dehors de leurs emplois propres,

ils doivent se prêter et se prêtent, en effet, à bien d'autres fonctions réclamées par le bien des élèves. Ainsi plus de travail pour chacun ; partant moins de travailleurs.

Et ce sont ces hommes, qui font plus de travail et le font aussi bien, que M. Ferry veut rayer des cadres de l'enseignement ! Quel motif peut-il alléguer ? Leur traitement serait-il trop onéreux ? Revenons au Rapport.

## II. — Traitement du personnel.

Les émoluments des fonctionnaires de lycées varient, non-seulement selon les fonctions qu'ils exercent, mais encore selon la classe du lycée où ils les exercent. On peut en voir le détail aux tableaux n° 5 et 6. Nous en citons quelques-uns pour en donner une idée :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Pour les proviseurs . . . . . | de 9,000 | francs | à 4,500 |
| Pour les censeurs . . . . . | de 5,000 | — | à 2,400 |
| Pour les professeurs titulaires . | de 7,500 | — | à 3,000 |
| Pour les économes . . . . . | de 8,750 | — | à 3,000 |

Libre à chacun de trouver ces traitements trop

faibles ou de les trouver trop forts. Quant à nous, volontiers nous croyons qu'ils sont ce qu'ils doivent être, et nous ne voulons, en vue de notre but, que constater un fait : c'est que, de toutes les ressources dont les lycées disposent, une partie plus considérable passe par manière d'émoluments aux mains du personnel qu'à la nourriture des élèves et à l'entretien de la maison. Ainsi, en 1876, pour les 81 lycées,

| | |
|---|---|
| Les traitements du personnel ont coûté . . | 11,477,622 fr. |
| L'entretien des élèves et de la maison. . . | 9,403,169 fr. |

Dans les collèges communaux les traitements sont, en général, beaucoup moins élevés. Cependant on peut aussi y remarquer la même différence entre la dépense pour les maîtres et la dépense pour les élèves :

| | |
|---|---|
| Traitements des maîtres . . . | 5,499,121 fr. |
| Entretien des élèves . . . . | 4,707,059 fr. |

Si le Rapport donnait pour l'enseignement libre les mêmes détails, nous croyons que nous aurions à constater des résultats tout opposés, du moins pour l'enseignement libre ecclésiastique, « où, dit le Rapport lui-même, *tous les frais, notamment ceux du personnel, sont peu considérables* ; » et bien plus encore pour les établissements congréganistes, où les maîtres ne coûtent que *leur modeste entretien.*

Notre intention en faisant ces rapprochements n'est point d'insinuer que les fonctions de l'enseignement public soient trop largement rétribuées. Loin de là, nous félicitons le personnel universitaire de toucher des émoluments qui le dédommagent des fatigues de l'enseignement.

Nous voulons seulement, de ce coup d'œil sur l'administration financière, déduire un nouvel argument en faveur de l'enseignement ecclésiastique et surtout congréganiste.

Il est manifeste, en effet, que si un enseignement est tel de sa nature que les ressources pécuniaires dont il dispose tournent en plus large part au bien direct des élèves, en moins large part à l'avantage des maîtres, cet enseigement est, sous ce rapport du moins, entièrement préférable ; et cela pour une double cause.

D'abord, parce que, à égalité de charges supportées par les familles, les élèves seront alors mieux traités, leurs collèges mieux entretenus ; car si l'argent ne s'en va pas aux maîtres, il faut bien qu'il aille aux élèves.

Ensuite, c'est que cette extrême modicité de dépenses pour le personnel suppose en lui beaucoup de désintéressement ; ce désintéressement suppose beaucoup d'affection et de dévouement : or l'affection et le dévouement sont presque tout pour les progrès de l'élève et pour sa formation morale.

Ainsi donc, dans cet enseignement ecclésiastique et congréganiste si décrié, *on dépense* et *on se dépense* davantage pour les élèves. Que pourraient désirer de plus les parents, soit qu'ils cherchent le *bien-être,* soit qu'ils cherchent le *bien* de leurs enfants ?

## III

# PERSONNEL ENSEIGNÉ

Après les maîtres, les élèves.

D'après le Rapport (Tableau n° 35) le nombre des élèves de l'enseignement secondaire était en 1876 de 153,324. Sur ce nombre, 19,961, près de 20,000, sont confiés par leur famille à l'enseignement congréganiste.

C'est donc 20,000 élèves à qui l'on voudrait enlever leurs maîtres, dont on voudrait violenter la conscience, ou qu'on obligerait à s'expatrier pour aller retrouver sur des terres plus hospitalières des instituteurs de leur choix !

20,000 élèves, plus d'un huitième du nombre total de ceux qui suivent l'enseignement secondaire !

Parmi eux, 9,131 fréquentent les classes des jésuites.

Encore une fois, c'est beaucoup et c'est peu ; beaucoup pour la persécution ; peu pour les terreurs de M. Ferry !

Les tableaux n$^{os}$ 14, 22, 30, 32 nous donnent la moyenne de la population de chaque établissement.

Pour les lycées cette moyenne est de 506 ; pour les établissements congréganistes elle n'est que de 224 ; chez les jésuites elle arrive à peu près, pensons-nous, à 400. Ces chiffres du reste n'ont pas grande importance.

La seule question qui s'y rattache est celle-ci : vaut-il mieux avoir moins de maisons et plus d'élèves dans chacune, ou bien plus de maisons et dans chacune moins d'élèves ? De ces deux rapports, quel est celui dont la croissance devrait être regardée, pour un corps enseignant, comme un indice de progrès ?

Or il nous semble que si des établissements ont une fois atteint des proportions numériques largement suffisantes pour leur prospérité, il vaut mieux dès lors les multiplier que les agrandir encore.

D'abord ces créations nombreuses témoignent de la vitalité d'un corps enseignant non moins que de

ses succès ; qui est épuisé ou qui échoue ne court point à de nouvelles entreprises.

De plus, si l'instruction multiplie et dissémine ses foyers, par le fait même, elle se trouve mieux mise à la portée de tous.

Enfin, il n'est point encore prouvé qu'une grande agglomération d'élèves soit d'un avantage réel pour un collège. Qu'il en ait réuni un nombre tel que les ressources matérielles soient suffisantes et l'émulation excitée et soutenue, tel par exemple que la moyenne de chaque classe soit d'une trentaine d'élèves, une augmentation ultérieure pourra sans doute être d'un grand profit pour la caisse de l'économe et pour l'éclat des jours de parade : nous doutons fort qu'elle le soit pour le bon ordre, le travail, la moralité et l'éducation.

## IV

## ENSEIGNEMENT

Nous ne croyons pas qu'il soit besoin de nous étendre ici sur la valeur de l'enseignement congréganiste. Quoique gêné bien souvent, tiraillé, comprimé par les programmes universitaires auxquels les examens l'obligent toujours plus ou moins à se prêter, il peut cependant revendiquer pour lui les plus beaux succès. Personne aujourd'hui n'ose en nier l'excellence ; on voit trop que sur ce point il est invulnérable.

Il est vrai que 23 collèges ecclésiastiques seulement préparent aux écoles du gouvernement. Mais si l'enseignement religieux ne l'emporte pas

sur ce point par la diffusion, il semble l'emporter par la qualité et par le succès, comme porterait à le croire le tableau suivant mis en note dans le Rapport (Tableau n° 15).

« NOTE. — Le nombre des admissions, en 1876, aux écoles polytechnique et de Saint-Cyr se partage de la manière suivante entre les lycées, les collèges communaux et les établissements libres :

ÉLÈVES AYANT FAIT LEURS ÉTUDES

| | Dans les lycées | Dans les collèges communaux | Au Prytanée militaire de la Flèche | Dans leur famille | DANS LES ÉTABLISS. LIBRES | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | Laïques | ECCLÉSIASTIQUES: (Stanislas, Ste-Geneviève, Carmes, Immaculée-Conception de Toulouse, etc.) |
| Ecole polytechnique. (Promotion de 271 élèves). . . . . | 181 | 34 | 2 | » | 15 *a* | 39 |
| Ecole de Saint-Cyr. (Promotion de 395 élèves). . . . . | 183 | 24 | 23 | 10 *c* | 28 *b* | 127 |

*a*. Ces 15 élèves sortent de l'institution Sainte-Barbe, dont les élèves suivent, en grande partie, les cours du lycée Louis-le-Grand.

*b*. Dont 13 élèves de Sainte-Barbe.

*c*. 2 de ces élèves ont fait leurs études au régiment comme enfants de troupe.

Cette note prouve que si un assez petit nombre d'établissements ecclésiastiques préparent aux écoles, du moins, quand ils veulent le faire, ils savent s'en acquitter.

Longtemps, on ne sait quelle sotte opinion sembla décerner au clergé un brevet d'indifférence

ou d'incapacité pour l'enseignement des sciences et pour la préparation aux carrières les moins cléricales. Les succès éclatants, remportés sur ce terrain durant la période décennale étudiée par le Rapport, ont prouvé, par un nouvel argument de fait, l'union indissoluble qui existe et existera toujours entre la foi et la science, la croix et l'épée, le patriotisme et la religion. Ce n'est pas des maisons ecclésiastiques seulement, mais des maisons congréganistes que sont sorties, proportion gardée, le plus de vocations militaires ; et de douloureuses circonstances ont fait voir que ces jeunes officiers, pour avoir grandi plus près de l'autel, ne craignaient pas plus que les autres d'être envoyés près du canon.

## V

# DÉPENSE

Dans toute œuvre humaine, il y a la question d'argent. Elle n'est jamais la plus élevée, rarement elle est la plus intéressante ; mais elle a toujours son importance, et même, auprès de certains esprits trop positifs, sa prépondérance.

Dieu nous garde de lui donner cette valeur souveraine, quand il s'agit d'enseignement ! Ce qui doit former les âmes ne s'estime pas au poids de l'or.

Un enseignement préférable par lui-même ne cesserait pas de l'être pour exiger dans l'ensemble

quelques millions de plus ; et un enseignement vicieux ne saurait devenir, par le bon marché, ni sain ni acceptable.

Mais si un enseignement, sans être inférieur pour l'éducation physique, intellectuelle et morale, est cependant donné à des prix moins élevés, il est clair que dès lors il devient préférable, et ne saurait été sacrifié que par une inconcevable maladresse.

Tel est l'enseignement religieux et congréganiste. Moins onéreux que les autres pour l'État et les familles, il leur procure cependant les mêmes avantages, et, sans abaisser le niveau de l'éducation, il la met à la portée d'un plus grand nombre.

### 1° Comparaison des frais d'entretien et d'instruction par élève dans les divers enseignements (Tableau n° 33).

D'après la statistique, en 1876, le taux moyen du prix scolaire dû par les élèves externes a été :

| | |
|---|---|
| Dans les lycées, de . . . . . | 113 |
| Dans les collèges communaux, de . . . . . | 72 |
| Dans les établissements laïques, de. . . . . | 119 |
| Dans les établissements libres ecclésiastiques, de | 133 |

D'après ce tableau, la rétribution scolaire des externes dans les établissements ecclésiastiques l'emporterait de 14 francs sur celles des établissements libres laïques, de 20 francs sur celle des lycées, de 61 francs sur celle des collèges communaux.

Nous trouverons pour les prix de pension de tout autres résultats. Du reste ces différences, sauf la dernière, sont peu considérables. Ajoutons que dans l'enseignement libre les externes sont en minorité.

Pour les élèves *internes*, dans cette même année 1876, le taux moyen de la pension a été :

| | |
|---|---|
| Dans les lycées, de . . . . . | 618 fr. (1) |
| Dans les collèges communaux, de. . . . . | 518 |
| Dans les établissements libres laïques, de . . | 654 |
| Dans les établissements libres ecclésiastiques, de | 543 |

On voit par là que la moyenne de la pension des établissements libres ecclésiastiques est *inférieure* de 111 francs à celle des établissements libres laïques, de 75 francs à celle des lycées, supérieure seulement de 25 francs à celle des collèges communaux.

(1) En réalité, la pension moyenne des lycées était en 1876 de 753 fr. 35 c. ; mais elle comprend, et il est juste de faire cette déduction les frais d'habillement qui atteignent environ 125 fr. par an.

Rappelons que les petits séminaires ne sont pas compris dans ces calculs. Ils auraient assurément fait baisser de beaucoup cette somme de 543 francs attribuée aux établissements ecclésiastiques, et donné lieu à une comparaison qui leur serait encore plus favorable.

En combinant les données précédentes, nous trouvons pour pension moyenne :

| | |
|---|---|
| De *tout* l'ensemble de l'enseignement secondaire. | 583 fr. |
| De tout l'enseignement secondaire *public* . . . | 568 |
| — — — *libre*. . . . | 598 |
| — — — *laïque* . . . | 597 |

Donc la pension moyenne ecclésiastique (543 francs) est inférieure de 40 francs à celle de tout l'ensemble de l'enseignement secondaire, inférieure de 25 francs à celle de tout l'enseignement public, inférieure de 55 francs à celle de tout l'enseignement libre, inférieure de 54 francs à celle de tout l'enseignement laïque.

Celle des établissements libres laïques est, au contraire, plus élevée que toutes les autres.

Il n'y a pas lieu de s'en étonner : cet enseignement n'ouvre pas ses établissements dans les mêmes conditions que l'Université.

Celle-ci les reçoit tout construits, meublés, exempts de dettes, sans autres charges que celles

des frais de vie et de traitements du personnel enseignant et enseigné.

Le directeur d'un établissement libre au contraire doit acheter un terrain, construire, meubler; puis, chaque année, outre les frais d'entretien et d'instruction, songer à recouvrer peu à peu les fonds ou du moins partie des fonds énormes qu'il a avancés, car la valeur d'une maison d'éducation ne représente presque jamais les dépenses qu'a exigées son installation ; en attendant, il faut encore solder les intérêts de ces capitaux. Voilà qui justifierait du côté de l'enseignement libre laïque des pensions bien plus fortes qu'elles ne le sont.

Mais les établissements libres ecclésiastiques se trouvent dans ces mêmes conditions si défavorables. Eux aussi, ils ne peuvent s'ouvrir qu'en se grevant d'abord et pour longtemps des charges les plus onéreuses.

D'où vient donc que l'Église y donne un enseignement dont rien — nous voulons être modeste — n'a encore trahi l'infériorité, à des prix de pension moindres en moyenne que ne le sont ceux de l'État ?

Quelle qu'en soit la cause, cette infériorité de prix, à qualité au moins égale, serait toujours une supériorité matérielle. Mais si la cause en est le désintéressement des maîtres qui, dans les établissements congréganistes, ne veulent pas recevoir de

rétribution, et dans les établissements du clergé séculier se contentent de n'en recevoir que de très modiques, il y a là de plus, nous l'avons déjà fait remarquer, une supériorité morale incontestable. Car l'éducation est avant tout une œuvre de dévouement dont le désintéressement est la meilleure garantie.

## 2° Dépense totale de l'enseignement secondaire répartie entre l'État, les départements, les communes et les familles.

| | | |
|---|---|---|
| Dépense de l'État. . . . . | 5,568,335 | 74 |
| — des départements. . | 468,271 | 65 |
| — des communes. . . | 4,280,247 | 54 |
| — des familles. . . . | 65,605,929 | 11 |
| TOTAL. . . . | 75,922,784 | 04 |

Ce que nous avons dit plus haut a dû montrer que si l'on considère les divers enseignements au point de vue économique, celui de l'Église est en lui-même préférable, puisque sans être moins bon il est moins coûteux. Ce que nous allons dire va

montrer qu'il est tout spécialement préférable pour le Gouvernement, puisqu'il prospère sans rien prendre aux caisses de l'État ou des administrations locales, tandis que l'enseignement public, qu'il prospère ou ne prospère pas, y puise à millions.

Les fonds de l'enseignement secondaire en 1876, s'élevant comme il a été dit à 75,922,784 fr. 04 cent., étaient ainsi répartis quant à leur provenance et à leur emploi :

FONDS DE L'ÉTAT ALLOUÉS

| | | | |
|---|---|---|---|
| AUX LYCÉES | en subventions. | 3,913,951 | 92 |
| | en bourses . . | 1,019,676 | 25 |
| | | 4,933,628 | 17 |
| AUX COLLÈGES COMMUNAUX | en subventions. | 473,558 | 32 |
| | en bourses . . | 161,149 | 25 |
| | | 634,707 | 57 |
| AUX ÉTABLISSEMENTS LIBRES | en subventions. | 000,000 | 00 |
| | en bourses . . | 000,000 | 00 |

FONDS DÉPARTEMENTAUX ALLOUÉS

| | | | |
|---|---|---|---|
| AUX LYCÉES | en subventions. | 114,250 | » |
| | en bourses . . | 189,475 | » |
| | | 303,725 | » |
| AUX COLLÈGES COMMUNAUX | en subventions. | 34,780 | » |
| | en bourses . . | 120,577 | 95 |
| | | 155,357 | 95 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| AUX ÉTABLISSEMENTS LIBRES | en subventions. | 500 | » |
| | en bourses . . | 8,688 | 70 |
| | | 9,188 | 70 |

FONDS COMMUNAUX ALLOUÉS

| | | | |
|---|---|---|---|
| AUX LYCÉES | en subventions. | 119,244 | 37 |
| | en bourses . . | 431,716 | 99 |
| | | 550,961 | 27 |
| AUX COLLÈGES COMMUNAUX | en subventions. | 3,492,801 | 27 |
| | en bourses . . | 99,865 | » |
| | | 3,592,801 | 27 |
| AUX ÉTABLISSEMENTS LIBRES | en subventions. | 126,600 | » |
| | en bourses . . | 10,020 | » |
| | | 136,620 | » |

SOMMES PAYÉES PAR LES FAMILLES :

| | | | |
|---|---|---|---|
| AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS | lycées . . | 15,829,100 | 89 |
| | collèges. . | 8,525,106 | 69 |
| | | 24,354,207 | 65 |
| AUX ÉTABLISSEMENTS LIBRES . . . . . | | 41,251,721 | 55 |

En nombres ronds, le budget de l'enseignement secondaire *public* s'est élevé à 34 millions, savoir 21 pour les lycées, et 13 pour les collèges ;

Celui de l'enseignement *libre* à 41 millions.

Cet excédant de 7 millions du second sur le premier, bien que le nombre des élèves soit des deux

côtés à peu près égal, n'est point dû à la différence des prix de pension, il vient uniquement de ce que, dans les établissements publics, les pensionnaires sont moins nombreux de 12 mille environ que les externes ; dans les établissements libres, au contraire, les premiers l'emportent de 15 mille sur les seconds. Or on sait qu'un externe ne verse guère à la caisse de l'économat que la cinquième partie de ce que verse un interne.

Autre remarque, plus importante.

Les familles concourent aux frais de l'enseignement secondaire pour une somme de 65 millions ainsi distribués :

| | |
|---|---|
| A l'enseignement public. . . . . | 24 millions |
| A l'enseignement libre . . . . . | 41 millions |

Elles dépensent donc pour celui-ci près du double de ce qu'elles dépensent pour celui-là.

N'est-ce pas là un suffrage universel digne d'être pris en considération ?

Comment mieux apprécier l'estime et les sympathies de la nation envers ces établissements qu'aux sacrifices qu'elle s'impose *spontanément* pour chacun d'eux ?

Le nombre des élèves lui-même serait un indice moins infaillible, car bien des motifs autres que la voix de la raison et du cœur peuvent détermin

les familles à donner leurs enfants aux établissements de l'État.

Mais quelles considérations d'intérêt les porteraient à dépenser beaucoup plus pour l'enseignement libre? Recourir à cet enseignement mis de nos jours au ban de la faveur administrative, ce ne saurait être ni une sécurité de plus pour la position des parents, ni une bonne note pour leur avancement, ni un antécédent favorable à l'avenir de l'enfant.

Donc, une estime plus marquée, une confiance plus grande à l'égard de l'enseignement libre, ecclésiastique et congréganiste, voilà ce qu'affirme hautement, en lui donnant 17 millions de plus, la partie de la nation qu'intéresse l'enseignement secondaire.

Un gouvernement qui ne se reconnaît d'autre droit que d'obéir aux volontés de la nation, pourrait-il ne pas tenir compte de cette pétition, écrite non avec une goutte d'encre, mais avec des flots d'or? Ce vote à la caisse est-il moins digne de foi que le vote à l'urne? Ici, on jette un morceau de papier, là on verse la substance même des familles; d'un côté il n'en coûte rien, souvent même le suffrage est payé; de l'autre, toujours le suffrage paye et souvent il coûte beaucoup.

3° Des fonds versés par les bourses privées passons aux fonds versés par les caisses publiques. L'État contribue à l'enseignement secondaire pour

près de 6 millions, les départements pour près de 500 mille francs, les communes pour plus de 4 millions. L'État donne tout, absolument tout à ses propres établissements ; aux établissements libres, rien, absolument rien. Les départements et les communes font de même, si l'on excepte quelques milliers de francs. En somme, *dix millions* de fonds publics sont consacrés à une seule catégorie de l'enseignement secondaire à l'exclusion de l'autre.

Nous ne voulons point considérer ici si une telle répartition des fonds publics est juste, habile, généreuse.

Les collèges congréganistes se sont soutenus, ont grandi, se sont multipliés sans subvention aucune. Ils ne réclament point cet appui, mais ils ont bien le droit de faire remarquer que seuls ils ne coûtent rien à l'État, aux départements, aux communes, que seuls ils peuvent vivre sans secours étranger, que seuls ils sont assez riches de la confiance des familles.

Mais, nous dira-t-on, et les bourses ? L'enseignement secondaire de l'État les multiplie avec une générosité des plus édifiantes : un interne sur dix, un externe sur cinq sont boursiers !

*Un interne sur dix ; un externe sur cinq !*

Nous répondons que ce n'est pas beaucoup, que c'est peu.

D'abord nous pourrions bien demander de quel droit ces bourses étant payées par les impôts de tous les citoyens, par vous et par moi qui n'enverrons jamais nos fils au lycée, pourquoi, dis-je, ces bourses ne sont réparties qu'entre les lycées et les collèges communaux, et pourquoi les autres établissements n'y participent pas ?

Et s'ils y participaient, que deviendrait cette proportion que l'on vante de 1 sur 10, de 1 sur 5 ? que deviendrait la prétendue générosité de l'État ? Chaque maison n'aurait plus que *3 à 4 boursiers internes, 9 à 10 boursiers externes.*

Eh bien ! en 1788, les dix collèges de Paris avaient chacun en moyenne 75 bourses.

Le collège Louis-le-Grand en avait à lui seul 490. Ajoutons qu'alors, ces bourses étant des fondations privées, elles témoignaient de la libéralité des particuliers.

Aujourd'hui encore, lorsque, sans en faire bruit dans les statistiques, un établissement ecclésiastique reçoit gratuitement des élèves aux dépens de sa propre caisse, et toutefois sans détriment pour ceux qui payent, grâce au désintéressement des maîtres, c'est aussi de leur part une vraie libéralité.

Mais dans le système actuel des bourses, nous ne la trouvons nulle part, ni du côté de l'Université qui reçoit de l'État toutes les faveurs qu'elle fait, ni du côté de l'État qui les prélève sur les

contribuables ; ni chez ces derniers qui se dispenseraient très volontiers de ces générosités forcées.

Au reste, nous le répétons, cette question des bourses et des subventions touche de plus près aux droits des contribuables et à la liberté des pères de famille qu'aux intérêts de l'enseignement libre et ecclésiastique. Il a pu se passer de ces secours à ses débuts; il le pourra mieux encore dans la suite, n'y perdant que fort peu de sa prospérité, y gagnant beaucoup d'indépendance et de stabilité.

Ce qui importe à l'Église et à la France, c'est que le Gouvernement qui ne peut suffire aux pressants besoins du pays, qui n'a pas assez de tous les impôts mis sur tout, pour fortifier ses frontières, entretenir ses armées et ses flottes, ranimer ses colonies, développer l'agriculture, comprenne de quel avantage est pour lui un enseignement qui, témoignant de sa qualité par ses succès toujours croissants, sanctionné d'ailleurs par les préférences de la plus grande partie de la nation, ne coûte pas un sou au Trésor.

Le Gouvernement a-t-il pensé aux frais énormes qu'exigerait l'exécution de ses projets ?

A-t-il compris surtout que l'argent ne saurait suffire à en assurer le succès, et qu'après les plus grandes dépenses l'on n'aboutira qu'à un échec et à la ruine de l'enseignement secondaire ?

C'est ce que nous allons montrer en terminant.

## VI

## MPUISSANCE DE M. FERRY
### à remplacer ce qu'il veut supprimer

Le pays une fois débarrassé de ces maîtres in-
gnes, ces établissements, où la jeunesse « *s'é-*
*ait dans la haine des idées qui nous sont*
*ères,* » une fois condamnés, tout n'est pas fini. (1)
Il faut remplacer ce qu'on supprime, il faut de
uvelles maisons, de nouveaux professeurs.
L'Université ne se blessera pas, si nous lui disons

. Cette dernière partie est empruntée à la brochure : *Les*
*eurs de M. Spuller dans son Rapport sur le projet de loi*
*M. Ferry*. Paris, Lecoffre, 90, Rue Bonaparte.

qu'elle n'est pas prête : elle n'a pas d'établissement disponibles ; la création de ces nouveaux collège entraînerait d'énormes dépenses ; le personnel en seignant ferait défaut ; et enfin, après bien des effort et des sacrifices, l'on n'obtiendrait d'autre résulta que la déchéance de l'enseignement secondaire.

## I. — Insuffisance des Établissements de l'Université.

Quelque vieille et irrégulière que soit ma maison je me garderais de la mettre à bas avant d'en avoi construit une nouvelle, et de m'être assuré un abri

Or où est la nouvelle maison offerte par M. Ferr aux élèves des congrégations non autorisées ?

Autrefois, quand l'arrêt de 1762 supprima la collèges de Jésuites, on se trouva fort embarrass La société de Jésus « *laissait un vide difficile remplir.* » C'est M. Villemain qui l'a dit. (1)

On crut trancher la question en confisquan les biens de la Compagnie, et en introduisant d

1. Exposé des motifs du projet de loi, 1844, 2 février. *Mon teur* du 3.

ıveaux maîtres dans les collèges d'où elle sortait. tait simple, expéditif, et très économique. Il est .i qu'on s'aperçut bientôt qu'on n'avait rien rem- cé du tout, et que le *vide* était loin d'être *rempli*. is là n'est pas la question pour le moment. Au- rd'hui encore, 33 lycées sur 81, et 33 collèges amunaux occupent des maisons de Jésuites. On st habitué à cela, nul ne réclame, seul le chiffre la Compagnie, rayonnant sur la porte de ces blissements, semble protester en faveur du droit connu.

Mais enfin, nous ne sommes plus en 1762. Que va re M. Jules Ferry?

S'emparer tout simplement des maisons dont on pulsera les Jésuites, les Maristes, les Dominicains autres religieux *non autorisés?*

C'est bien tentant; seulement, M. le Ministre ne gnore pas, c'est impossible.

Ces maisons ont des propriétaires parfaitement règle avec la loi, dont les droits sont clairs, indis- ables, qui réclameront devant les tribunaux, et gneront infailliblement leur procès.

Mais alors, encore une fois, où M. Ferry logera-t-il 20,000 élèves?

L'État a ses lycées, les villes ont leurs collèges, st vrai. Mais ces maisons ne sont pas vides. Les ées, nous dit le *Rapport,* comptent en moyenne, 3 élèves. C'est déjà trop, il n'y a plus de place.

Et y eût-il de la place, disons-le franchement nous n'en voudrions pas pour nos enfants. Si on nous demande pourquoi, c'est encore le document officiel qui répondra pour nous :

Bon nombre de lycées « laissent beaucoup à désirer sous le rapport des distributions intérieures et de l'état de conservation des bâtiments... chaque jour de nouvelles améliorations deviennent nécessaires. » Et sur 252 collèges communaux, 51 seulement méritent d'être notés comme *en bon état.*

Ces chiffres pourraient se passer de commentaires. Citons cependant les réflexions qu'elles inspirent non pas à un *clérical,* à un *congréganiste*, mais à un ancien doyen de Faculté, à un inspecteur général à un membre de l'Institut, M. Francisque Bouillier.

« Le seul aspect de quelques-uns de nos lycées éloigne bon nombre de familles et d'élèves....

« En vérité on n'ose blâmer ceux qui hésitent à enfermer leurs enfants dans certains lycées, comme il y en a à Paris et en province, au centre de toutes les infections physiques et morales. Je n'en connais que trop de ces maisons universitaires, aux hautes et noires murailles, aux corridors sombres et humides, aux cours étroites, où, faute d'espace, on ne peut jouer, et que le soleil n'a jamais visitées.

« Il y a tel ou tel lycée dont nulle commission de salubrité ne voudrait aujourd'hui pour un pénitentiaire ou une prison.

« On y reste à cause de la routine, à cause d'un respect superstitieux, malgré les avertissements trop répétés de la fièvre typhoïde, pour ne pas parler d'autres inconvénients. » (1)

Oh ! des maisons comme cela, nous n'en voulons pas pour nos enfants !

Nous ne voulons pas de ces *prisons*, nous ne voulons pas de ces *pénitentiaires*.

Nous sommes habitués à mieux.

Vous l'avez dit, M. le Ministre, « les dortoirs bien tenus, les réfectoires spacieux, les salles affectées à l'infirmerie, à la lingerie, les jardins bien soignés, tout ce confortable de l'école, c'est un puissant moyen de séduction sur le cœur des mères. »

Oui, sans doute, et nous y tenons. Nous voulons des sites riants, salubres, de l'air, du soleil, un grand parc, de beaux ombrages dans de vastes cours.

Qu'à cela ne tienne ! répond M. Ferry, nous allons nous mettre à bâtir.

Vous mettre à bâtir? Mais en attendant, j'en reviens à ma question, où mettrez-vous ces 20,000 élèves?

Et puis, pour bâtir, il faudra de l'argent !

1. *Revue de France*. Livraison du 15 mai.

## II. — Dépenses qu'entraînerait l'exécution du projet.

Un homme fort expérimenté, l'abbé Liautard, fondateur du collège Stanislas, a écrit, à propos de la suppression de huit petits séminaires, sous Charles X, ces paroles que nous proposons aux méditations de M. le ministre :

« Il eût fallu fonder au moins dix collèges royaux pour y loger, nourrir et instruire dans les sciences et la vertu ces trois mille élèves que l'on voulait absolument arracher à la tutelle des RR. Pères.

« Mais pour cela l'argent était le premier moyen d'action, et 24 millions ne sont pas tout d'abord sous la main...; par économie on eût sagement fait de laisser vivre en paix les établissements des Jésuites. » (1)

Acceptons les chiffres donnés par l'abbé Liautard.

Pour 3,000 élèves, dix collèges semblent nécessaires ; pour 20,000 et plus, il en faudra donc 70.

1. Mémoires de l'abbé Liautard, T. II, p. 36.

Ce n'est pas trop demander, puisque vous fermez 89 maisons.

Il est même évident que 70 lycées ne pourront jamais remplacer sous tous les rapports 89 maisons de *congréganistes,* car, le nombre des établissements étant moindre, il faudra de toute nécessité que beaucoup d'enfants aillent chercher au loin l'instruction qu'ils avaient jadis auprès d'eux, ou, ce qui arrivera pour plusieurs, qu'ils se résignent à s'en passer.

Mais poursuivons :

Pour 10 collèges, l'abbé Liautard demandait 24 millions.

L'argent a bien diminué de valeur depuis 1828. Et cependant, même en calculant d'après ces données, voici que nous arrivons à un total déjà fort respectable :

*Cent soixante-huit millions.*

N'est-ce pas le cas de répéter : « *168 millions* ne se trouvent pas d'abord sous la main. »

Encore si c'était tout ! Mais ces collèges une fois bâtis, il faudra les entretenir.

Les lycées et collèges universitaires ont coûté en 1876, à l'État, aux départements ou aux communes, une somme de *plus de 10 millions.*

Combien de nouveaux millions vont ajouter à tant de frais les 70 établissements en question ?

Sait-on ce que prélève chaque année sur les fonds publics l'éducation d'un seul nourrisson de l'*alma mater?* M. A. Duruy a fait le calcul. (*Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1879.)

Ce n'est pas moins de *127 francs.*

Les 20,000 élèves de l'enseignement congréganiste au contraire ne nous coûtent pas un centime.

Supprimer cet enseignement, c'est donc, du même coup, ajouter à nos charges déjà si lourdes *un impôt de 127 francs multiplié par 20,000;* c'est exiger du contribuable plus de *deux millions et demi,* sans lui offrir la moindre compensation.

Vous multiplierez les bourses? Soit. Mais les congrégations aussi donnaient des bourses.

Pour ne parler que de l'enseignement secondaire, ces 89 collèges qui ne reçoivent de personne, ni secours, ni subventions, trouvent dans leur pauvreté

*765,095 francs.*

pour subvenir aux frais d'éducation de leurs élèves moins fortunés.

Et si nous prenons le total de ces discrètes aumônes distribuées ainsi en bourses et demi-bourses par toutes les congrégations non autorisées, nous arrivons au chiffre énorme de :

*1,182,876 francs.*

C'est autant à ajouter au nouveau budget de l'enseignement.

Mais ce n'est pas tout encore.

Indépendamment des bâtiments mêmes dans lesquels ils fonctionnent, les établissements congréganistes, nous dit M. Charles Jacquier, « possèdent en tant que maisons d'éducation une valeur vénale, distincte et intrinsèque. C'est, au sens légal du mot, une véritable propriété, fruit de labeurs quotidiens et d'efforts incessants.

« Pourquoi donc, quand on ne peut dérober au religieux sa robe, sa maison ou son livre, pourrait-on lui prendre le collège qu'il a créé, et la valeur qui s'y attache? Une propriété incorporelle est-elle moins inviolable que les autres?...

« La mesure, telle qu'elle est proposée, aboutirait donc à une expropriation véritable. Dès lors, elle ne pourrait s'accomplir... sans une indemnité, dont on n'a guère jusque-là semblé se préoccuper. »

Combien encore de millions pour cette indemnité? Ajoutez-les aux millions pour les bourses, aux millions pour les subventions, aux millions pour la construction et l'installation des nouveaux établissements, et calculez ce que nous coûtera le caprice de M. Ferry.

## III. — Insuffisance numérique des professeurs de l'Université.

Dans la séance du 18 mars, après avoir entendu le réquisitoire dressé fort injustement par M. le Ministre de l'instruction publique contre certaines écoles libres de filles, un membre de la droite lui demanda :

« Pourquoi ne fermez-vous pas ces écoles que vous trouvez si mauvaises ? »

« Nous ne les fermons pas, répondit M. Jules Ferry, parce que nous n'avons pas d'écoles normales de filles, et que le personnel de remplacement nous fait défaut. »

M. le Ministre avait raison : il n'a rien, et de longtemps il n'aura rien pour remplacer cette vaillante armée de 4,830 maîtresses d'écoles qui peuvent affronter les villes les plus éclairées, et ne dédaignent pas les plus humbles hameaux.

Mais croit-il être plus en mesure pour les congrégations d'hommes ?

Elles emploient 1500 sujets à l'enseignement.

Ces 1500 professeurs comptent chaque jour de plus longues heures de travail que ceux de l'Université, et 1500 fonctionnaires de l'État ne suffiront pas pour remplir leur place.

Eh bien ! ce *personnel de remplacement* existe-t-il ?

Va-t-on improviser en quelques jours 1500 professeurs ?

Les membres de l'Université sont nombreux, mais nous les croyons suffisamment occupés. Ils auront beau faire, ils ne pourront être partout à la fois.

« Sans doute, lisons-nous dans un article du *Correspondant* (livraison du 25 janvier), sans doute on peut, sur un point donné, réunir une élite de professeurs savants et capables, mais ce n'est qu'en les enlevant à d'autres maisons. La somme des mérites et des talents dont l'Université peut disposer sera autrement répartie, mais elle restera la même. »

C'est un fait généralement reconnu, et le *Rapport* le constate lui-même : les élèves de l'École normale sont une petite minorité, bon nombre de professeurs ne sont pas suffisamment préparés, beaucoup n'ont pas les grades requis, quelques-uns n'en ont pas du tout.

Citons encore à ce propos les paroles d'un membre de l'Institut, d'un homme tout dévoué à l'Univer-

sité, et dont le témoignage ne peut être récusé, M. Michel Bréal.

« Sur 348 élèves sortis depuis dix ans de l'École normale, quatre seulement sont placés dans les collèges communaux de province.

« Dans ces mêmes collèges, sur 1707 maîtres délivrant l'instruction classique (c'est-à-dire enseignant le grec et le latin), 746 n'ont pas d'autre grade que celui de bachelier ès lettres; la moitié des principaux de collèges est dans le même cas...

« Sur 2349 membres du personnel enseignant des lycées, 1482 seulement ont un titre supérieur à celui de bachelier (1). »

Voici un autre calcul que nous trouvons dans l'article du *Correspondant* déjà mentionné plus haut.

« Dans les collèges, déduction faite des maîtres d'études, sur 2,902 fonctionnaires, il en est 1,342 qui ne sont que bacheliers ; 862 ne possèdent qu'un titre encore inférieur à celui-là (instituteurs brevetés de Cluny) ; enfin il y en a même 117 qui sont dépourvus de tout grade et de tout brevet. »

Puis l'auteur continue :

« Mais le titre véritable, surtout requis par l'enseignement, celui qui assied définitivement le pro-

1. *Revue des Deux-Mondes,* 15 décembre 1878 : l'Enseignement en 1878, par M. Michel Bréal, de l'Institut de France.

fesseur dans sa chaire, c'est l'agrégation, qui ne s'obtient qu'à la suite de laborieux concours...

« Les agrégés sont la force de l'Université : plus ils seront nombreux dans un lycée, plus on peut croire que les études y seront solides. »

Or la proportion des agrégés dans l'Université va toujours diminuant,

| | |
|---|---|
| En 1842, depuis les proviseurs jusqu'aux professeurs de sixième, les deux tiers des fonctionnaires sont agrégés ; c'est. . . . . | 66 sur 100 |
| En 1865, la proportion n'est plus que de. . | 47 sur 100 |
| En 1876, elle est descendue à. . . . . | 45 sur 100 |

Il semble donc que si l'Université s'étend, c'est à condition de perdre de sa force.

Encore faut-il remarquer que le nombre des candidats reçus pour les six agrégations de mathématiques, de physique, d'histoire, des lettres et de grammaire n'était en 1842 que de 33. Aujourd'hui il s'élève jusqu'à 78.

Ce grand nombre de réceptions n'indique-t-il pas un abaissement du niveau des épreuves exigées ? L'auteur à qui nous empruntons ces réflexions renvoie la question aux juges des concours, et conclut en disant :

« Si certains lycées comptent presqu'autant d'agrégés que de professeurs, d'autres en ont trois tout au plus ou deux, un seul parfois ; et il n'est

pas sûr qu'en cherchant bien parmi ces établissements de l'État, on n'en trouve quelques-uns où l'agrégé brille uniquement par son absence (1). »

Et c'est ce personnel déjà épuisé, incapable de suffire aux 81 lycées, aux 252 collèges qui lui sont confiés par l'État ou les communes, c'est ce personnel qui pourrait remplacer nos 1500 professeurs congréganistes, et remplir nos 89 collèges!

Évidemment, M. Ferry vient encore une fois se heurter à l'impossible, et l'exécution de ses projets n'aurait qu'un seul résultat, celui de hâter la décadence de l'enseignement secondaire.

## IV. — Déchéance des études qu'entraînerait l'exécution du projet.

Nous disons que la loi Ferry *hâterait* la décadence de l'enseignement secondaire.

La décadence en effet existe déjà.

Elle remonte à l'expulsion des Jésuites en 1762.

Quinze ans s'étaient à peine écoulés depuis leur

1. *Correspondant,* 25 janvier 1879. La statistique de l'Enseignement secondaire en 1876.

départ, et déjà la seule université de Paris avait dû supprimer 28 collèges; il n'en restait plus que 10 dans la capitale.

On fit tout ce que l'on put pour soutenir le collège Louis-le-Grand, jadis si florissant. C'est à lui qu'on réunissait tous les établissements supprimés. Or, voici ce qu'écrivait le 29 mai de l'an II de la République, Champagne, principal de cette maison devenue depuis peu le collège de l'Égalité, au Comité d'instruction publique de la Convention :

« Cette maison, le plus grand établissement qu'il y ait en France se trouve aujourd'hui dans la plus grande détresse, et si la Convention ne vient à son secours, elle sera fermée sous peu de jours. »

Après la révolution, la proportion des jeunes gens recevant l'enseignement classique continue à décroître.

En 1842, M. Villemain constate que depuis 1789, elle a baissé d'un septième.

Depuis lors, malgré les efforts et les succès de l'enseignement congréganiste, la décadence n'a pas cessé ; et quand on met à part les élèves de l'enseignement primaire et de l'enseignement spécial confondus dans le Rapport avec ceux de l'enseignement secondaire, on arrive au résultat suivant :

NOMBRE DES ENFANTS DE HUIT A DIX-HUIT ANS RECEVANT L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

En 1842 1 sur 35
En 1865 1 sur 38
En 1876 1 sur 41

Et c'est quand l'enseignement secondaire est ainsi en péril que M. Ferry voudrait fermer les maisons où il se conserve le plus florissant, les seules maisons où il progresse ! N'a-t-il pas compris que supprimer ces écoles c'est diminuer encore la proportion déjà si restreinte de Français recevant la grande et vraie éducation intellectuelle, c'est attenter à la force et à l'honneur du pays, c'est tourner le dos à la civilisation et remonter vers la barbarie !

# CONCLUSION

Résumons-nous.

Quatre-vingt-neuf établissements en pleine prospérité ; appartenant à des particuliers parfaitement en règle avec la loi ; bâtis à grands frais, sans rien épargner pour l'aménagement matériel, pour l'installation, les cabinets de physique, les bibliothèques, etc.

Vingt mille élèves se préparant à toutes les carrières : au sacerdoce, à la magistrature, à l'armée, à la marine, se présentant avec honneur devant tous les jurys, affrontant tous les examens, entrant de plain-pied dans toutes les écoles du gouvernement ;

Quatre-vingt-neuf collèges, vingt mille élèves, qui ne demandent pas un centime à l'État, aux départements, aux communes.

Quinze cents maîtres instruits, dévoués, dont le traitement est nul, et qui ne coûtent que leur modeste entretien ; voilà ce que l'on veut sacrifier, voilà ce que nous allons perdre !

Des dépenses énormes pour construire 70 grands lycées ;

Pour les entretenir et les subventionner ;

Pour en payer les professeurs ;

Pour y fonder de nouvelles bourses ;

Pour dédommager les congréganistes dépossédés, voilà ce que l'on nous demande !

Et en retour :

Plusieurs années de gêne et de souffrance pour nos enfants, avant que les nouveaux collèges soient construits.

Un personnel enseignant improvisé, sans préparation spéciale, sans diplôme comme garantie de la science acquise ;

Un enseignement qui n'a pas notre confiance, et que les tendances de M. Ferry nous rendent de plus en plus suspect, voilà ce que l'on nous promet.

Et voilà précisément ce que nous ne voulons à aucun prix, voilà ce que nous déclarons impossible.

Par la force même des choses, on devra nous laisser nos collèges et nos maîtres congréganistes.

Le bons sens, la justice, l'intérêt des études classiques, l'honneur de la patrie, l'exigent impérieusement.

Devant leur protestation indignée, aucune calomnie, aucun vain prétexte ne tiendra, l'article 7 sera rejeté.

Un dernier mot. Ces quatre-vingt-neuf collèges qu'on veut supprimer sont l'asile du bon ordre, du travail, du succès.

Les maîtres y sont attachés de cœur à leurs élèves, les élèves attachés à leurs maîtres et à leur collège.

Les jeunes générations y grandissent dans l'amour de la religion, de la vertu, de la patrie, de toutes les saintes choses.

A l'heure des grandes luttes, on en voit sortir des phalanges entières de citoyens heureux de verser leur sang pour leur Dieu et pour la France.

Sur le champ de bataille, quand l'honneur et la vie de la nation sont en jeu, les maîtres et les élèves se retrouvent unis par le même amour et le même dévouement !

Et on leur reproche aujourd'hui de morceler la France, de n'être pas Français ! Pas Français les soldats de Gravelotte, de Loigny, de Patay !

Pas Français ces fiers chevaliers dont le dernier cri était : « Mon âme à Dieu, mes vingt ans à la France ! »

Pas Français ! ces zouaves pontificaux dont le général Gougeard disait : « *Jamais troupes plus braves ne portèrent plus haut dans ses malheurs le drapeau de la France,* et c'est une justice qu'aime à leur rendre celui qui les a vus à l'œuvre, et qui regardera comme un éternel honneur d'avoir commandé à de pareils hommes ! »

Pas Français ! ces volontaires de l'Ouest à qui le ministre de la guerre adressait l'ordre du jour suivant :

OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS, SOLDATS DES VOLONTAIRES DE L'OUEST,

Au moment où la France a été envahie et accablée sous le poids des malheurs, vous n'avez pas hésité à venir lui offrir votre bras, votre cœur et le meilleur de votre sang.

Partout où votre belle légion a combattu, et principalement à Cercottes, à Brou, à Patay et au Mans, elle s'est distinguée au premier rang par son courage, son dévouement et son élan devant l'ennemi, aussi bien que par sa discipline et son excellent esprit.

Vous avez montré un noble exemple qui vous fait le plus grand honneur, ainsi qu'au vaillant général Charette, votre commandant et votre guide. *L'armée vous en remercie par ma voix.*

La légion des volontaires de l'Ouest va être licenciée, mais je me sépare de vous avec la profonde conviction que la France pourra toujours compter sur votre valeur et sur votre dévouement contre les ennemis du dehors et contre ceux du dedans.

*Le ministre de la guerre,*
Signé : général DE CISSEY.

Eh bien ! nous aussi nous le disons : *Jugez des maîtres par les élèves* !

Ces élèves nous les admirons, nous les aimons, nous en sommes fiers.

Ces maîtres, nous les vénérons, nous les bénissons, ce sont de grands citoyens ; eux aussi ils portent plus haut que personne le drapeau de la France, le drapeau de l'honneur et du dévouement.

# TABLE DES MATIÈRES

I. — ÉTABLISSEMENTS . . . . . 5
i. — Catégories d'établissements . . . . . 6
ii. — Nombre des établissements en 1876 . . . 7
iii. — Provenance et propriété des établissements. 9
iv. — Installation matérielle. . . . . 11
II. — PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT . 15
i. — Personnel . . . . . 15
ii. — Traitement du personnel . . . . . 17
III. — PERSONNEL ENSEIGNÉ. . . . . 21
IV. — ENSEIGNEMENT. . . . . 25
V. — DÉPENSE . . . . . 29
i. — Comparaison des frais d'entretien et d'instruction par élève dans les divers enseignements . . . . . 30
ii. — Dépense totale de l'enseignement secondaire, répartie entre l'Etat, les départements, les communes, les familles . . . . . 34

IV. — IMPUISSANCE DE M. FERRY A REMPLACER CE QU'IL VEUT SUPPRIMER . . . . . 43
I. — Insuffisance des établissements de l'Université. . . . . 44
II. — Dépenses qu'entraînerait l'exécution du projet . . . . . 48
III. — Insuffisance numérique des professeurs de l'Université . . . . . 52
IV. — Déchéance des études qu'entraînerait l'exécution du projet . . . . . 56
CONCLUSION . . . . . 60

Paris. — J. Mersch, impr., 33, boul. d'Enfer.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

AUG 31 62 H

Educ 1020.179.3
Enseignement secondaire congregani
Widener Library
005351682
3 2044 079 678 876